



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE LA
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS
FAMILIALES RURALES DE LA MAYENNE
Parc Technopole de Changé
Rue Albert Einstein
53000 - LAVAL

**CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE LA MAYENNE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames et Messieurs les Représentants des Membres
de la Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales de la Mayenne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre de Formation des Apprentis des Maisons Familiales Rurales de la Mayenne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Centre de Formation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le Centre de Formation des Apprentis des Maisons Familiales Rurales de la Mayenne a comptabilisé des subventions d'exploitation pour un montant de 1 213 810 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à vérifier les éléments suivants :

- la cohérence entre les subventions comptabilisées et les documents présentés par le Centre de Formation des Apprentis,
- et leur correcte imputation comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la Fédération.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Centre de Formation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

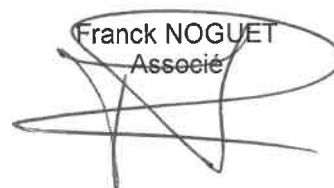
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Centre de Formation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 13 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

Franck NOGUET
Associé



COMPTE DE RÉSULTAT - CHARGES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES (HORS TAXES)	Exercice du 01/01/18 au 31/12/18			Exercice N-1 01/01/17 31/12/17
	ACHATS	VAR. STOCKS	TOTAL	
Achats de marchandises				
Approvisionnements	17 830.22	-65.82	17 764.40	23 643.16
Achats d'animaux				
Autres achats et charges externes				
- Autres achats			49 452.05	26 241.47
- Services extérieurs			1 197 429.43	930 266.08
Impôts, taxes et versements assimilés			668.44	808.32
Charges de personnel				
Autres charges de gestion courante			3 220.74	4 344.37
Dotations aux amortissements et dépréciations			61 305.30	67 105.84
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)			1 329 840.36	1 052 409.24
Intérêts et charges assimilées			330.56	199.82
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges financières			735.70	4 833.51
Autres charges financières				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (II)			1 066.26	5 033.33
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			711.45	15 899.30
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles				
Autres charges exceptionnelles			1 564.34	1 946.62
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)			2 275.79	17 845.92
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les sociétés				
BENEFICES (IV)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			1 333 182.41	1 075 288.49

COMPTE DE RÉSULTAT - PRODUITS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRODUITS (HORS TAXES)	Exercice du 01/01/18 au 31/12/18			Exercice N-1 01/01/17 31/12/17
	VENTES	VAR. STOCKS	TOTAL	
Ventes de marchandises				
Ventes et variations d'inventaires	79 706.04		79 706.04	39 397.42
Production immobilisée				
Production autoconsommée				
Indemnités et subventions d'exploitation			1 213 810.15	983 447.55
Reprise sur dépréciations, provisions (et amortissements)			4 677.61	16 275.01
Transferts de charges d'exploitation			724.39	880.87
Autres produits d'exploitation			1 660.84	859.05
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 300 579.03	1 040 859.90
Intérêts et produits assimilés			1 622.29	1 857.16
Autres produits financiers				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (II)			1 622.29	1 857.16
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 348.66	0.48
Produits exceptionnels sur cessions d'éléments d'actif				
Autres produits exceptionnels			29 632.43	32 570.95
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)			30 981.09	32 571.43
PERTES (IV)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			1 333 182.41	1 075 288.49

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs au 31/12/18			Exercice N-1 au 31/12/17
	Valeurs Brutes	Amort. - Dépréc.	Valeurs Nettes	
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Avances et acomptes				
Autres	5 034.60	3 430.87	1 603.73	
Immobilisations corporelles (H.B.V)				
Terrains				
Constructions	1 439.18	1 405.62	33.56	321.40
Installations techniques, matériels	53 702.11	45 898.49	7 803.62	14 482.19
Autres	468 681.36	201 305.38	267 375.98	305 903.51
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles (B.V)				
Animaux				
Végétaux				
En cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (I)	528 857.25	252 040.36	276 816.89	320 707.10
Biens vivants et en-cours				
Animaux				
Végétaux				
Autres et en cours				
Stocks				
Approvisionnements				
Produits finis et autres produits				
Avances et acomptes versés				
Créances				
Clients				
Personnel et organismes sociaux				
Etat - TVA	64 294.49		64 294.49	64 688.57
Comptes d'associés	223.40		223.40	195.60
Autres créances	141 312.96		141 312.96	143 457.51
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	319 230.13		319 230.13	252 919.68
Charges constatées d'avance	1 951.85		1 951.85	1 036.83
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	527 012.83		527 012.83	462 298.19
Charges à répartir (III)				
Ecart de conversion actif (IV)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV)	1 055 870.08	252 040.36	803 829.72	783 005.29

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	Exercice N-1 au 31/12/17
Capital individuel dont compte exploitant :		
Capital social		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	62 448.04	62 448.04
Report à nouveau		
RESULTAT		
SITUATION NETTE	62 448.04	62 448.04
Subventions d'investissement	134 170.31	156 077.10
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	196 618.35	218 525.14
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Dettes financières		
Emprunts et dettes assimilées		
Comptes d'associés	86 264.04	44 447.60
Concours bancaires courants et découverts		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Autres dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 045.88	5 438.84
Etat - TVA	201 071.55	165 266.52
Associés Opérations faites en commun		
Autres dettes	307 829.90	349 327.19
Produits constatés d'avance	5 000.00	
TOTAL DES DETTES (III)	607 211.37	564 480.15
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	803 829.72	783 005.29

ANNEXES

Total du bilan avant répartition :

803 829.72 €

Résultat :

0.00 €

1. Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont les suivants,

<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
Immobilisations incorporelles & corporelles	511 909.85	16 947.40		528 857.25
Immo. financières				
TOTAL	511 909.85	16 947.40	-	528 857.25

<i>Amortissements et provisions</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
Immobilisations incorporelles & corporelles	191 211.48	60 828.88		252 040.36
Immo. financières	-			-
TOTAL	191 211.48	60 828.88	-	252 040.36

Etat des créances :

	<i>Montant brut</i>	<i>à 1 an au plus</i>	<i>+ 1 an >-5 ans</i>	<i>à + de 5 ans</i>
Actif circulant :				
dont comptes de Tiers	133 876.36	133 876.36		
produits à recevoir	71 954.49	71 954.49		
charges constatées d'avance	1 951.85	1 951.85		

Produits à recevoir :

<i>Détail des "COMPTES TIERS"</i>			<i>Tiers débiteurs</i>
			-
4687	Produits à recevoir		7 660.00
		TOTAL	7 660.00

Notes sur le Bilan PASSIF

<i>Réserves</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
Réserve pour fonds de roulement	62 448.04		-	62 448.04
TOTAL	62 448.04	-	-	62 448.04

<i>Subventions d'Investissement</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
Subvention Investissement Région	156 077.10	7 660.00	29 566.79	134 170.31
TOTAL	156 077.10	7 660.00	29 566.79	134 170.31

<i>Etat des Dettes</i>	<i>Montant brut</i>	<i>à 1 an au +</i>	<i>+ 1 an à 5 ans</i>	<i>à + de 5 ans</i>
Comptes de liaisons	57 207.15	57 207.15		
Fournisseurs	7 045.88	7 045.88		
Taxe d'apprentissage	190 182.16	190 182.16		
Conseil Rég avances subvention	10 889.39	10 889.39		
Comptes d'associés	-	-		
FD Organisme Gestionnaire	86 264.04	86 264.04		
Charges à payer	250 622.75	250 622.75		
Produits constatés d'avance	5 000.00	5 000.00		
TOTAL	607 211.37	607 211.37	-	-

Charges à payer :

<i>Détail des " DETTES "</i>			<i>Tiers créditeurs</i>
4081	Fournisseurs		7 045.88
4686	Charges à payer		250 622.75
	FSE Projet CFA		
	Solde Subvention Fonctionnement 2018	156 900.00	
		-	
	Solde Pass Apprenti 2018	40 286.50	
	Solde dossier mobilité 2018	12 902.00	
	Dotation Equipement Professionnel 2018	7 456.99	
	Gratuité Manuels Scolaires 2014-2019	304.05	
	Fonds Social des Apprentis (FSAR)	-	
	Solde aide au fonctionnement (TA)	12 773.21	
	Fonds de Professionnalisation Opcalia	20 000.00	
TOTAL			257 668.63